



Acheteuse de ma maison demandant une indemnisation pour vices cachés

Par **CEHAU35**, le **07/09/2023** à **19:19**

Bonsoir,

Je viens de recevoir une lettre de la personne qui a acheté ma maison ; une maison de campagne. Les diagnostics immobiliers ont été faits qui précisent bien l'humidité de la maison. Elle a eu les diagnostics immobiliers entre les mains, comme moi. Cette dame a visité la maison deux ou trois fois avec son père et ils n'ont rien décelé d'anormal. Je n'ai jamais rien caché.

Elle se plaint de l'humidité de la maison, et qu'en enlevant les meubles, elle a découvert beaucoup d'humidité. Or, je n'ai jamais poussé les meubles pour voir s'il y avait de l'humidité. Cette humidité de toute façon ne rend pas la maison impropre à l'habitation. Elle demande une indemnisation.

Il y a eu des locataires pendant six ans qui ne se sont jamais plaints. J'ai fait des photos avant l'acte de vente.

Le notaire lui avait bien spécifié qu'elle achetait la maison "en l'état". Pour quelles raisons lui aurais-je caché quoique ce soit ? Ce n'était pas mon intérêt. Le notaire, comme l'agence immobilière, ont précisé qu'elle était dans son tort, et qu'elle cherchait à m'intimider pour recevoir de l'argent.

Mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

En vous remerciant pour votre réponse. Cordialement.

Par **oyster**, le **08/09/2023** à **05:24**

Bonjour,

Le diagnostic à vous lire précise l'humidité ,et, ce dernier étant joint lors de la transaction chez le notaire : l'acquéreur ne peut espérer une négociation sur le prix .

Il appartient à l'acquéreur de lire avant de signer !...

Par **janus2fr**, le **08/09/2023** à **06:49**

Bonjour,

Votre acte de vente, comme tous les autres, comporte une clause d'exclusion de la garantie des vices cachés...